

16 avril 2021

PROTCOLE SANITAIRE RENFORCÉ À DESTINATION DES SPORTIFS DES COLLECTIFS NATIONAUX DE LA F.F.P.

RECOMMANDATION DE SÉCURITÉ SANITAIRE POUR LES PRATIQUES SPORTIVES DES SPORTIFS LISTÉS SHN, SCN ET ESPOIRS EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE SARS-CoV-2 (**COVID-19**)

PRÉAMBULE

Faisant suite au Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le ministère chargé des sports a mis à jour le 3 novembre 2020 une déclinaison des décisions sanitaires gouvernementales pour le sport dans le cadre du confinement actuellement en vigueur.

CONTINUITÉ DE LA PRATIQUE POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET L'ENCADREMENT

Dans la continuité haute performance et pour le maintien des compétences dans leurs disciplines respectives, sont actuellement autorisés avec une attestation dérogatoire de poursuivre leurs entraînements, compétitions, et de se déplacer, tous les Sportifs de Haut Niveau (SHN), Espoirs, collectifs nationaux, les sportifs relevant du Projet de Performance Fédéral (PPF) ainsi que leur encadrement (entraîneurs, intervenants, techniciens référents...).

En regard de la situation sanitaire actuelle et de ses évaluations à moyen terme (12 à 18 mois), la Fédération Française de Parachutisme a décidé de mettre en place un protocole sanitaire en lien avec le médecin fédéral, et ce, en conformité avec la déclinaison des décisions et recommandations sanitaires gouvernementales pour le sport.

Ce protocole vise à définir la stratégie type des situations à mettre en place pour l'accueil et l'organisation à respecter dans le cadre des stages d'entraînement programmés par la fédération. Il concerne tous les sportifs et les personnes de l'encadrement accueillis dans les Pôles d'Excellence et les Pôles d'accession, et dans toutes les structures (centres de parachutisme, souffleries) où les sportifs listés se rendent pour s'entraîner.

DISPOSITIF FEDERAL POUR LA PRATIQUE DES ACTIVITES SPORTIVES DES SPORTIFS LISTÉS SHN, SCN ET ESPOIRS

Chaque personne est responsable de ses actions et veille pour sa santé et celle des autres.

Il faut toutefois préciser que même en prenant le maximum de précautions, il est difficile d'anticiper sur l'évolution de la situation sanitaire et de mettre en place une stratégie permettant de garantir une pratique sportive excluant tout risque de contamination. C'est à ce titre qu'il convient de se faire dépister, se signaler et s'isoler le cas échéant.

Les recommandations suivantes devront être scrupuleusement appliquées :

- Chaque personne présentant un/des signes ou symptômes cliniques (voir annexe) doit impérativement se signaler auprès des personnes responsables de sa pratique et, même en cas de simple doute, suspendre sa pratique individuellement et s'isoler en attendant de pouvoir effectuer un test ou se faire diagnostiquer.
- Lorsqu'une personne est contaminée ou en cours d'incubation, toute activité physique est fortement déconseillée, et ce, jusqu'à ce qu'elle ait retrouvée son intégrité physique et après avoir été médicalement reconnue apte à pouvoir s'entraîner à nouveau.

Sportif(ve)s de haut niveau

Afin de pouvoir établir une stratégie fédérale permettant la continuité de nos activités sportives tout en continuant à protéger les personnes qui sont négatives, il conviendra de tester régulièrement tous les athlètes et le personnel encadrant symptomatiques. Les maîtres mots demeurent : dépister/alerter/isoler.

En regard de l'évolution des connaissances médicales actuelles qui évoluent, les recommandations pratiques et les conditions de préparation et d'entraînement de nos équipes nationales se doivent d'être en mesure de s'adapter et peuvent être amenées à être modifiées à tout moment en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Le guide d'accompagnement des Sportifs de Haut Niveau et Sportifs Professionnels du ministère fait référence à toutes formes de pratique dans nos disciplines sportives :

<https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguidesanitaireetmedical.pdf>

Dans ce sens, la fédération met en place un protocole sanitaire tenant compte des recommandations ministérielles :

- Pour tous les sportifs et encadrants, avant chaque début de stage et avant toute reprise sportive, effectuer un point par interrogatoire (malades confirmés ou non testés, asymptomatiques) et répondre de manière systématique à un auto-questionnaire médical (annexe).
- Demander à tous les sportifs se rendant à un stage (athlètes, titulaires, remplaçants, partenaires...) et à l'encadrement (entraîneurs, kinés, plieurs, ...) de réaliser un test PCR 72h avant la reprise 2021, et test antigénique avant chaque stage

Si besoin, et sur indication du médecin fédéral, réaliser un examen clinique et/ou tout autres types d'examens complémentaires justifiés par la situation sanitaire individuelle de chacun.

- En cas de PCR positive dans une équipe durant le stage, il conviendra de prévoir un arrêt des entraînements un minimum de 7 jours pour les sujets contact direct qui ne positivent pas leur test à 7 jours et ne présentent pas de symptômes à ce moment. Si positif et /ou présentant des signes, contrôle 7 jours plus tard (J=14) avec éventuel nouveau contrôle à 7j (J=21). L'entraînement collectif avec les indemnes ne pourrait reprendre qu'à J+14+7 dans le meilleur des cas (si négatif) et sur avis médical.
- Pour les sujets non contaminés ou porteur sain, entraînement dans les conditions sanitaires établies avec des précautions maximales.
- Si un cas d'observation de symptômes évocateurs est détecté, arrêt immédiat des activités et test PCR systématique. Le sportif ou la personne suspectée de contamination doit être immédiatement mis en isolement avec traçage de cas contacts et l'alerte doit être transmise au médecin fédéral et à qui de droit.
- L'encadrement sera également particulièrement attentif à tous signes de troubles d'anxiété et/ou dépressif (angoisse, fatigue, trouble du sommeil et/ou alimentaire) liés à la forme longue de la maladie Covid-19.
- Adapter la charge et l'intensité des entraînements pour être en mesure de respecter dans les meilleures conditions les mesures de protection de chacun : gestes barrières et distanciation, port du masque.
- Le médecin fédéral est averti par les entraîneurs du planning d'entraînement de leurs équipes.

Stage d'entraînement avion / soufflerie :

Chaque structure est responsable de la mise en place de l'ensemble des mesures sanitaires permettant de protéger les pratiquants qu'elle accueille de toute propagation du virus et d'une contamination potentielle. La stratégie organisationnelle dans la conduite des entraînements doit avoir pour préalable de permettre aux personnes de continuer à se protéger, notamment quand elles sont négatives.

Les structures peuvent s'appuyer sur le "Guide des recommandations sanitaires à la reprise sportive" pour la mise en place des mesures communes de protections préconisées par le haut conseil de la santé publique :

<https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguidesanitaireetmedical.pdf>

Elles sont également invitées à consulter régulièrement les informations fédérales où figurent les dispositions sanitaires dans le cadre du Covid-19 : <https://www.ffp.asso.fr/information-federale-les-dispositions-sanitaires-dans-le-cadre-du-covid-19/> et notamment les dispositions sanitaires préconisées dans le cadre du Covid-19 : <https://www.ffp.asso.fr/wp-content/uploads/2020/10/dispositionssanitairesCovid19.pdf>

Durant toute la période du stage et/ou de l'entraînement :

- Prise de température systématique chaque matin à l'arrivée, avec un responsable identifié. Si la température dépasse 37°8 le matin et/ou 38°2 le soir, le sportif doit avertir le coach, le staff médical et s'isoler jusqu'à confirmation des symptômes. Il faut tracer l'ensemble des contacts avec les autres utilisateurs de la structure lors des 7 derniers jours au moins. Ce protocole est valable également pour tous les autres signes cliniques cités plus haut.
- Délimitation de zones pour chaque support et espaces de préparation aux sauts ou autres.
- Principes de précaution sécuritaire pour la conduite des séances de sauts et/ou de vol en soufflerie
- Port du masque systématique dans l'avion si visière ouverte.
- Le port du masque n'est pas préconisé durant le saut et selon les EPI utilisés
- Pour les réunions, briefings, débriefing, respecter la distanciation (grand écran, 1m d'écart) et le port du masque.

L'ensemble des contingences organisationnelles et pratiques pour se prémunir de toute propagation du virus et de contamination avant, pendant et après le saut, relève du responsable de la structure qui accueille le stage.

Les dispositions mises en place pour la protection des participants se font en lien avec le/les responsables du stage (entraîneur national, staff) et en concertation conjointe avec le directeur technique du centre d'activité.

À cet effet, le responsable de chaque structure veillera, entre autre, au respect des consignes suivantes :

- Port du masque obligatoire pour tous au sein de la structure et dans tous les lieux potentiellement sensibles
- En cas de déplacement, privilégier le transport individuel.
- Délimitation des accès aux avions et retour au hangar ou dans la structure.
- Posséder ou accès à de la solution hydro alcoolique afin de se nettoyer les mains autant que nécessaire.
- La désinfection des parties communes ayant pu être touchées.
- Organisation de la distanciation physique, pas de serrage de main ni accolades ni embrassades, ni partage de boissons... (distributeurs automatique fermés).

Ces recommandations ne sont pas exhaustives et peuvent être amenées à être complétés ou ajustés selon la particularité des disciplines sportives et du type de préparation ou d'entraînement programmé. Il conviendra dans tous les cas de se reporter au protocole sanitaire rédigé par la fédération.

Les déplacements à l'étranger pour des entraînements sportifs sont soumis à l'autorisation du DTN et en lien avec les Entraîneurs Nationaux :

- Les stages à l'étranger sont d'abord soumis aux contraintes sanitaires du pays. La PCR fait double usage. Dans le cas contraire, test PCR 72h avant le départ et au retour.
- Il faut bien être attentif aux conditions de quarantaine préalable souvent imposées, mais surtout si un cas positif se déclare (retour impossible, blocage de l'équipe, etc..).
- Ceci est étendu aux compétitions internationales si/dès leur reprise.

France Parachutisme - Pôle France Élite

Accès à France Parachutisme règlementé :

- Se signaler auprès de la direction du Pôle lors de son arrivée.

- Prise de température systématique chaque matin à l'arrivée, avec un responsable identifié.
- Respect des consignes affichées à l'entrée : gestes barrières distanciation, désinfection des mains au gel hydroalcoolique obligatoire. Port du masque en circulant à l'intérieur du bâtiment obligatoire.
- Utilisation des appareils d'athlétisation : pas de libre accès, planning établi avec l'entraîneur et 4 personnes maximum dans la salle. Distanciation de 3 mètres à respecter entre chaque sportif.
- Ventilation de la salle durant les séances et désinfection des appareils entre chaque groupe.
- Même consignes pour l'utilisation du simulateur PA, les instruments de mesure et les supports d'envol.

Accès aux Pôles d'Excellence et au Pôles d'accession

Chaque structure définit les conditions de mise en place d'un dispositif Covid-19 en conformité avec la doctrine sanitaire du Ministère de la Santé et dans le respect scrupuleux des consignes qui s'y rattachent (gestes barrières et distanciation physique). Une application stricte du protocole sanitaire rédigé par la F.F.P. est de mise pour tous les Pôles et les structures accueillant les sportifs listés SHN, SCN et Espoirs en période d'épidémie covid-19.

Il appartient à chaque centre école et chaque structure d'évaluer sa capacité à s'y conformer et de prendre les dispositions nécessaires pour que ce dispositif soit adapté et puisse être respecté au sein de leur établissement.

Les affiches précisant l'ensemble des règles à respecter et des gestes barrières seront, avec les informations spécifiques à nos pratiques, apposés sur tous les lieux de passages, dans les bureaux d'accueil et autres locaux où peuvent circuler personnels et pratiquants (annexes).

Perspectives et échéances à moyen terme

- L'évolution des tests est à suivre en terme de simplification, en particulier le test salivaire en sensibilité.
- Les cas positifs ou symptomatiques doivent refaire les tests de détection, de par l'incertitude actuelle de l'efficacité et la persistance des anti corps développés.
- Quant à la vaccination, tout dépendra des directives ministérielles (MSp,MSa,MinDef) en caractère obligatoire pour protection professionnelle.
- Procédés et vitesse de propagation rendant les mesures de données médicales actuelles encore incertaines et potentiellement évolutives.
- Ce que nous vivons sur le terrain épidémiologique actuellement nous invite à réfléchir en amont.

Conclusion

Les mesures de ce protocole restent liées à l'évolution de la pandémie et à l'avancée des recherches. Elles pourront être modifiées fonction des directives gouvernementales.

Dans tous les cas, et compte tenu des incertitudes actuelles, le principe de précaution doit s'appliquer.

Les entraîneurs et les encadrants veilleront particulièrement aux respects des consignes et aux procédures mises en place pour éviter toute propagation du virus et protéger au mieux chaque pratiquant.

Ils doivent également conseiller et ou intervenir lorsque les structures d'accueil n'appliquent pas correctement ou pas les protocoles sanitaires en vigueur, et dans tous les cas le protocole rédigé par la fédération.

Comme le préconise le gouvernement, et afin de casser les chaînes de transmission du virus et de maîtriser l'évolution de l'épidémie, pendant toutes les périodes de confinement, la stratégie du triptyque Tester-Alerter-Protéger (T.A.P) doit continuer de s'appliquer.

C'est dans cette perspective et le respect des directives gouvernementales que l'ensemble des recommandations du protocole sanitaire fédérale s'applique pour tous les Sportifs de Haut Niveau, des Collectif Nationaux et Espoirs.

Il est fortement conseillé de télécharger L'application TousAntiCovid compte tenu des déplacements engendré par l'activité de HN : [application téléchargeable sur App store et Google Play.](#)

Liens utiles : Service Public.fr / actualité Corona virus : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13995>

Coronavirus SARS-CoV-2 (Covid-19) COMPRENDRE LES TESTS

CE QU'ON RECHERCHE	TECHNIQUE	PRÉLÈVEMENT	QUAND ?	POURQUOI ?
ARN du virus 	PCR - Biologie moléculaire	Frottis nasopharyngé	À partir de J0 Après le début des symptômes Recherche du virus au stade précoce de l'infection	DIAGNOSTIC
Anticorps 	Sérologie	Sang	Pas avant J21 après les symptômes	STATUT IMMUNITAIRE

©Siv Communication/Metterhill

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

